



KARATE SHOTOKAN RUNGIS (KSR)

FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2022 – 2023


 KARATE

 BODY – KARATE

 RENFORCEMENT MUSCULAIRE

NOM..... Prénom.....

Date de naissance : / /

➤ **Si adhérent mineur renseignements obligatoires du RESPONSABLE LEGAL(E) :**

NOM du responsable Prénom

L'enfant mineur reste sous l'entière responsabilité de ses parents tant que ceux-ci n'ont pas constaté la prise en charge effective de l'enfant par une personne de l'encadrement de l'association.

Dès la fin du cours la responsabilité de l'association se trouve dérogée.

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Au bout du 3ème cours, si dossier incomplet alors l'adhérent se verra refuser l'accès aux cours

 Fiche d'inscription lue, complétée (recto et verso) et signée

 Certificat médical postérieur au **01/07/2022, obligatoire pour les nouveaux adhérents et compétiteurs** avec la mention : « **Apte à la pratique du karaté en loisir et/ou à la compétition** »

Pour les anciens adhérents et compétiteurs dont le certificat médical à moins de 3 ans :

Questionnaire + Attestation sur l'honneur à compléter (Circulaire Fédérale du 27/07/2021)

 Feuille de licence signée

 Photo (*nouvel adhérent uniquement*)

 Paiement : **Le 1^{er} règlement comprend OBLIGATOIREMENT l'adhésion club et la licence FFK, Le 1^{er} chèque est encaissé à l'inscription**

Possibilités de paiement :

 Espèce (Versement en une seule fois)

 Coupon sport (ANCV)

 Pass'sport
 Chèque à l'ordre de « KSR » (*Possibilité de faire 3 chèques*)

L'inscription au club est obligatoire après une séance d'essai pour les nouveaux adhérents. La cotisation est remboursable uniquement sur présentation d'un certificat médical dont la durée de l'arrêt est supérieure à trois mois. Ce remboursement concerne uniquement la participation aux cours au prorata du temps passé. **Toute année commencée est due.**

CONDITIONS

L'adhérent autorise l'association à utiliser les renseignements fournis par la constitution du fichier informatique ainsi que, le cas échéant, la parution de photographies sur le site Internet de l'association et les éditions locales.

L'adhérent accepte les conditions précitées et s'engage à respecter le règlement intérieur dont il a pris connaissance.

FICHER INFORMATIQUE

Le club KARATE SHOTOKAN RUNGIS (KSR) s'engage à respecter les textes de la loi n°78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

LE / /

Signature (Précédée de la mention « **Lu et approuvé** »)

En signant ce document, vous vous engagez à avoir pris connaissance des informations figurant sur ce dernier (recto-verso)



KARATE SHOTOKAN RUNGIS (KSR)

FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2022 – 2023



TARIFS RUNGISSOIS			
ADHESION	LICENCE	COURS	TOTAL
KARATÉ (*) :			
30 €	37 €	96 €	Baby (2016 à 2018) 163 €
30 €	37 €	120 €	Enfants (2010 à 2015) 187 €
30 €	37 €	180 €	Ados/Adultes (Avant 2010) : 247 €
BODY-KARATÉ OU RENFORCEMENT MUSCULAIRE :			
30 €	37 €	93 €	160 €
BODY-KARATÉ ET RENFORCEMENT MUSCULAIRE :			
30 €	37 €	158 €	225 €

TARIFS HORS RUNGISSOIS			
ADHESION	LICENCE	COURS	TOTAL
KARATÉ (*) :			
38 €	37 €	100 €	Baby (2016 à 2018) 175 €
38 €	37 €	124 €	Enfants (2010 à 2015) 199 €
38 €	37 €	190 €	Ados/Adultes (Avant 2010) 265 €
BODY-KARATÉ OU RENFORCEMENT MUSCULAIRE :			
38 €	37 €	100 €	175 €
BODY-KARATÉ ET RENFORCEMENT MUSCULAIRE :			
38 €	37 €	163 €	238 €

PARTIE RESERVÉE AU CLUB : NE RIEN INSCRIRE

Activité : Karaté Body-Karaté Renforcement Musculaire
 Adhérent : Nouveau Renouvellement
 Dossier : Fiche inscription Licence Certificat médical Photo
 Paiement : Complet Partiel Chèque Espèce Autres

(*) *Les adhérents Karaté peuvent participer à toutes les activités du club sans frais supplémentaires*

Chèque à l'ordre de 'KSR' - Le 1er règlement comprend OBLIGATOIREMENT l'adhésion club et la licence FFK – Le 1^{er} chèque est encaissé à l'inscription